

**UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

**Procès-verbal de la séance plénière d'ouverture de la 102^e réunion annuelle
de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada**

Par Zoom

Le lundi 10 août 2020 à 12 h (HE)

Mot de bienvenue

Le président John Lee souhaite la bienvenue aux délégués à la toute première réunion virtuelle de la CHLC et présente le Comité exécutif, composé de lui-même; de Laura Pitcairn, vice-présidente; de Lee Kirkpatrick, ancien président; de Kathleen Cunningham, présidente de la Section civile; de Joanne Klineberg, présidente de la Section pénale; de Peter Lown, président du Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion de projets ainsi que président du Comité international; et des membres à titre personnel, Manon Dostie et Caroline Quesnel. Marie Bordeleau, directrice générale, et Clark Dalton, coordonnateur de projet, sont également présentés.

Rapport du président

Le président présente le rapport suivant.

L'an dernier, à la fin de notre réunion à St. John's, nous avons prévu tenir la prochaine réunion au Nunavut, qui devait être notre toute première réunion annuelle dans ce territoire. Nous ne pouvions pas prévoir qu'une série d'événements nous mèneraient à la réunion d'aujourd'hui. À l'automne, plusieurs administrations ont affirmé qu'elles ne participeraient probablement pas à la réunion du Nunavut. Il était donc difficile de justifier les coûts associés à cette réunion. Nous avons ensuite prévu tenir la réunion à Ottawa, mais ces plans ont également été chamboulés par la pandémie mondiale.

Cette année, plutôt que de tenir notre toute première réunion annuelle au Nunavut, nous innovons en tenant la première réunion annuelle virtuelle de la CHLC. Bien que nous ne puissions pas nous réunir en personne et que nous ne passerons pas autant de temps ensemble que par le passé, la réunion de cette année est la plus accessible que nous ayons jamais tenue. Je suis heureux d'annoncer que nous avons le plus grand nombre d'inscriptions de l'histoire de nos réunions annuelles, soit 123 participants. Nous accueillons bien sûr des fonctionnaires de 13 administrations au Canada, y compris des avocats spécialisés en politique gouvernementale, des procureurs de la Couronne et des rédacteurs législatifs. Nous accueillons également des délégués d'organismes de réforme du droit au Canada, des avocats du secteur privé, des notaires et des représentants des associations du barreau, ainsi que des juges et des professeurs de droit de plusieurs facultés de droit.

Nous accueillons aussi un nombre record d'observateurs, dont la professeure Christiane Wendehorst, présidente de l'Institut de droit européen, qui se joint à nous pour la première fois, et Carl Lisman, président de la Uniform Law Commission, présent pour une autre année. Bienvenue.

Le taux de participation de cette année témoigne vraiment de notre résilience en tant qu'organisation et de la valeur de notre travail. Aucune organisation au pays n'est en mesure d'accomplir le travail que nous faisons, encore moins en rassemblant une expertise juridique aussi vaste.

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

En tant qu'organisation, nous nous sommes rencontrés pour la première fois au cours d'une autre pandémie mondiale – la pandémie de grippe espagnole de 1918 – et nous nous sommes réunis chaque année depuis, sauf pendant un an au cours de la Seconde Guerre mondiale, lorsque les restrictions imposées par le gouvernement en matière de déplacements l'ont rendu impossible. Beaucoup de gens ont participé à la planification de la réunion annuelle de cette année, et je tiens à prendre le temps de les saluer et de les remercier. Il s'agit d'Erin George et de Benson Cowan, nos représentants du Nunavut; de Lucie Angers et de Kathryn Sabo, nos représentants du Canada et des membres du comité chargé de la planification de cette réunion, soit Kathleen Cunningham (Colombie-Britannique), Valérie Simard, Joanne Klineberg et Caroline Quesnel (Canada), ainsi que moi-même, appuyé par Marie Bordeleau et Clark Dalton.

Bien que la planification de la réunion annuelle de cette année ait nécessité beaucoup de temps, nous avons également œuvré sur plusieurs autres fronts importants. Notre site Web est sur le point d'être lancé après un long retard. Nous y travaillons depuis de nombreuses années, et beaucoup de gens y ont participé. Je tiens à féliciter le comité responsable, grâce à qui ce projet sera bientôt à terme. Les membres de ce comité sont : Manon Dostie et Caroline Quesnel, représentantes du Canada; Sarah Dafoe, représentante de l'Alberta, et Laurence Bergeron, représentante du Québec, appuyées de Clark Dalton et de Marie Bordeleau. Elizabeth Strange, représentante du Nouveau-Brunswick, en était la dirigeante. L'an dernier, lorsque j'étais président par intérim, j'ai demandé à Elizabeth d'organiser et de diriger le comité, sachant très bien qu'elle était la mieux placée pour que le site Web soit enfin lancé. Merci à Elizabeth et à son équipe pour leur engagement envers le projet et la CHLC. Nous devons continuer d'optimiser les efforts que l'équipe d'Elizabeth a déployés à l'égard du site Web. Par conséquent, à l'avenir, il faudra remettre sur pied notre Comité des communications afin de promouvoir adéquatement notre travail. Je vous invite à envisager de vous joindre à ce comité au cours de la prochaine année.

En ce qui concerne la promotion de la CHLC, notre nouveau Comité de mise en œuvre travaille fort à la conception d'un processus d'élaboration de documents pour aider les administrations à mettre en œuvre nos lois uniformes. Ce comité, composé de moi-même, de Maria Markatos (Saskatchewan), de Sarah Dafoe (Alberta), de Laurence Bergeron (Québec), et dirigé par Russell Getz (Colombie-Britannique), a choisi la *Loi uniforme sur les vérifications de dossiers de police (2018)* comme première loi avec laquelle travailler, et a préparé des documents qui pourraient être utilisés par les administrations pour informer leurs gouvernements de l'importance et de la nécessité d'une telle loi. Le Comité a choisi cette loi à l'automne en raison de l'importance de la question, et pour démontrer ce qu'il est possible d'accomplir lorsque les sections civile et pénale collaborent dans le cadre d'un projet.

Je tiens également à souligner que la *Loi sur la vérification uniforme des dossiers de police* est un exemple de la valeur que la CHLC apporte à la réforme du droit au Canada. Nous avons commencé à travailler sur cette loi en 2016. Elle est fondée sur une loi de l'Ontario, qui a été examinée par un groupe de travail diversifié de la CHLC, dirigé par Tony Paisana, de la Colombie-Britannique, et dont les membres comprenaient des avocats de la défense, des représentants du gouvernement de partout au pays et des avocats d'organismes de réforme du droit. Ce groupe de travail a préparé une loi uniforme qui a amélioré la loi de l'Ontario sur laquelle elle était fondée et qui pourrait être utilisée partout au pays. Nous avons créé cette loi à une époque où le racisme systémique et les demandes de réforme des services de police

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

n'occupaient pas une place aussi importante dans les médias grand public. Aujourd'hui, la population est de plus en plus sensibilisée à ces questions et nous, les membres de la CHLC, pouvons profiter de cette occasion pour rappeler que nous faisons partie de la solution.

J'aimerais aborder quelques autres sujets. En tant que président, le renouvellement de l'effort pour mobiliser les membres de notre organisation faisait partie de mes priorités. Vous, membres de la CHLC, êtes le plus grand atout de cette organisation. C'est pour cette raison qu'en janvier, j'ai invité plus d'une douzaine de délégués de partout au pays à une réunion de deux jours à Ottawa pour discuter de stratégies visant à améliorer la mobilisation. Par suite de cette réunion, nous offrons maintenant du mentorat aux nouveaux représentants des administrations. Nous mettrons sur pied un comité de reconnaissance officiel qui sera chargé d'accroître la reconnaissance de la CHLC à l'égard des précieuses contributions qui ont été apportées et qui seront apportées par nos membres dans le cadre de la mission de la CHLC.

Deux nouveaux comités ont également été mis sur pied récemment – l'un concernant la diversité et l'inclusion et l'autre portant sur l'environnement – pour traiter de ces deux questions importantes et d'actualité. Le Comité sur la diversité et l'inclusion est composé de moi-même, de Sarah Dafoe et de Matthew Hinshaw (Alberta), de Kathleen Cunningham (Colombie-Britannique), et de Valérie Simard (Canada). Le Comité de l'environnement se compose de moi-même, de Maria Markatos (Saskatchewan), et de Chloé Rousselle (Canada). Ces deux comités ont préparé des projets de résolution, qui seront présentés plus tard. Je suis impatient de les examiner.

Parlant d'avenir, notre organisation, comme tout le monde, est confrontée à l'incertitude. Notre financement provient exclusivement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du pays. Bien que nous ayons récemment demandé des fonds supplémentaires pour la première fois depuis de nombreuses années, nous ne recevrons pas tout ce que nous avons demandé. En ce qui concerne les contributions de cette année à la CHLC, plusieurs administrations, soit près du tiers de nos administrations membres, n'ont pas apporté de contribution ou n'ont apporté qu'une contribution partielle. Ce qui pourrait arriver l'an prochain n'est une surprise pour personne. La CHLC a des réserves, mais elles ne nous mèneront pas bien loin. La tenue d'une réunion virtuelle entraînera des économies, mais les services d'interprétation représentent une dépense importante de nos réunions annuelles, qui est inévitable.

Je dis tout cela parce que, si nous voulons continuer de compter sur l'appui de nos gouvernements, nous devons déployer plus d'efforts pour nous assurer que notre travail répond aux besoins actuels de tous les Canadiens et que nous offrons des solutions pratiques en temps opportun. Nous devons tous faire preuve de plus de créativité, de collaboration, de souplesse et de responsabilité, et je suis convaincu que nous pouvons y arriver.

Enfin, comme je n'aurai pas d'autres occasions de le faire, je tiens à souligner le soutien que les membres de l'équipe de direction m'ont apporté tout au long de l'année. Nous avons accompli beaucoup de choses au cours de l'année et nous avons dû faire face à un grand nombre d'imprévus. Je suis très fier d'avoir travaillé avec eux, et vous, membres de l'exécutif, devriez être fiers de ce que nous avons accompli cette année.

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Cette réunion annuelle sera également la dernière de Marie Bordeleau, directrice exécutive. Marie, qui est avec nous depuis dix ans, a joué un rôle de premier plan dans la plupart de nos travaux ainsi que dans l'organisation de nos réunions annuelles, en particulier celle-ci. Merci, Marie, de ton dévouement envers notre organisation et nous te souhaitons la meilleure des chances dans tes projets futurs. J'ai le plaisir d'annoncer que Kathleen Cunningham a accepté d'assumer les fonctions de Marie après cette réunion annuelle de façon temporaire jusqu'à ce qu'on trouve une directrice exécutive permanente.

Je tiens également à remercier tous ceux d'entre vous qui assistez à la réunion de cette année. Votre contribution cette semaine et votre soutien continu tout au long de l'année, que ce soit en participant à nos projets ou à nos comités, en trouvant des experts pour travailler à nos projets ou en ciblant des projets potentiels, sont essentiels au succès de notre organisation. Sur ce, je termine mon rapport pour que nous puissions passer au travail qui nous attend.

Résolutions financières

a. Approbation des états financiers vérifiés (Annexe)

IL EST PROPOSÉ PAR John Lee, appuyé par Lee Kirkpatrick, **QUE** les états financiers vérifiés de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2020 soient approuvés tels quels. Proposition adoptée.

b. Approbation des vérificateurs

IL EST PROPOSÉ PAR John Lee, appuyé par Lee Kirkpatrick, **QUE** le cabinet Hendry Warren LLP Chartered Accountants soit nommé vérificateur de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada pour l'exercice s'échelonnant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Proposition adoptée.

c. Résolution bancaire

IL EST PROPOSÉ PAR John Lee, appuyé par Lee Kirkpatrick, **QUE**, pour les montants supérieurs à 5 000 \$, deux membres du Comité exécutif ou un membre du Comité exécutif et la directrice exécutive se voient conférer le pouvoir de signature à titre de membres responsables pour toutes les affaires bancaires de la CHLC, **ET QUE**, pour les montants inférieurs à 5 000 \$ destinés à l'achat de certificats de placement garanti et de dépôts à terme, et pour le transfert de fonds du compte de la recherche au compte général et vice versa, la signature de la seule directrice administrative suffit. Proposition adoptée.

Rapport du Comité de sélection

Le 4 août, la présidente sortante Lee Kirkpatrick a déclaré avoir mis sur pied un comité composé de Manon Dostie, de Kathryn Sabo, de Kathleen Cunningham, de Chloé Rousselle et de Carolyn Quesnel. M^{me} Kirkpatrick a déclaré que le comité avait examiné les questions de la pandémie mondiale et de la nécessité d'assurer la continuité dans ses délibérations pour la sélection d'un président.

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

IL EST PROPOSÉ PAR Lee Kirkpatrick, appuyée par Joanne Klineberg, **QUE** John Lee, actuellement président, et Laura Pitcairn, actuellement vice-présidente, soient respectivement mis en candidature pour la présidence et la vice-présidence de la CHLC. Proposition adoptée.

John Lee affirme qu'il fera de son mieux au cours de la prochaine année et qu'il espère que ce sera plus facile que cette année.

Aperçu de l'ordre du jour de la semaine

a. Section pénale

La présidente de la Section pénale, Joanne Klineberg, présente le rapport suivant :

Cette semaine, la section pénale recevra un rapport final d'un groupe de travail sur les télémandats, une question très importante compte tenu des répercussions de la pandémie sur les procédures judiciaires.

Nous recevrons également des rapports intérimaires des groupes de travail sur l'article 487 du *Code criminel* qui prévoit les dispositions relatives aux mandats de perquisition généraux, et sur l'article 490 qui porte sur le régime applicable à la détention et à l'aliénation des objets saisis par la police.

Nous recevrons également un rapport intérimaire du Groupe de travail chargé de l'examen de la portée de notre mandat ainsi que des protocoles visant à évaluer si les résolutions peuvent en fait être étudiées par la section pénale.

Comme à chaque année, nous recevons un rapport de la Déléguée fédérale principale, qui décrit les activités connexes en matière de droit pénal à l'échelle fédérale au cours de la dernière année. Notre Séminaire à la mémoire d'Earl Fruchtman se déroulera cette année sous forme de discussion de l'incidence de la Covid-19 sur le système de justice pénale.

Et, à la fin de notre réunion, Chloé Rousselle deviendra présidente pour la prochaine réunion annuelle. Chloé était auparavant directrice des poursuites pénales et criminelles du Québec, lorsque, l'année dernière, elle avait été nommée prochaine présidente, mais elle travaille maintenant pour le ministère fédéral de la Justice.

b. Section civile

La présidente de la Section civile, Kathleen Cunningham, remercie tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette réunion en cette nouvelle ère de COVID-19. Elle souligne que bon nombre d'entre nous avaient hâte de visiter le Nunavut et de vivre l'accueil qui était prévu. M^{me} Cunningham mentionne que ce fut un honneur d'être présidente de la Section civile au cours de la dernière année ainsi que d'en apprendre davantage sur la CHLC en participant à divers comités.

M^{me} Cunningham présente le rapport suivant :

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

J'ai hâte de présider les séances de cette semaine, surtout parce que c'est ma dernière année en tant que membre de la délégation de la Colombie-Britannique. C'est très spécial pour moi pour deux raisons :

1. La possibilité de reconnaître personnellement les contributions des nombreux bénévoles et contributeurs à chaque projet, ainsi que le leadership des directeurs de projet. Les représentants des administrations, les membres du Barreau et les universitaires constituent le pilier de notre travail. Nous ne les remercierons jamais assez pour le travail qu'ils accomplissent pour la CHLC. Si vous êtes membre d'un comité et que vous assistez à la réunion, je vous encourage à allumer votre caméra pendant la présentation de votre projet pour que nous puissions vous voir. Ce n'est pas tout à fait comme être assis à la table d'honneur, mais il s'agit de la meilleure solution.
2. Je suis particulièrement fière, en tant que membre de la délégation de la Colombie-Britannique, de pouvoir souligner ses contributions cette année. Deux groupes de travail ont été présidés par des membres émérites du conseil d'administration du British Columbia Law Institute (BCLI), notre avocat-conseil a participé à un comité et un membre émérite, à un autre. Deux avocats du ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique ont siégé à un troisième comité aux côtés d'un universitaire, et deux des projets de loi présentés cette semaine ont été préparés par des avocats du ministère de la Colombie-Britannique.

Nous commencerons la semaine par une présentation à notre séance conjointe afin de proposer un projet de loi uniforme sur la communication sans consentement d'images intimes. Bien qu'il s'agisse à proprement parler d'un projet de la Section civile, les contributions de la Section pénale sont inestimables à ce sujet et nous avons hâte d'entendre vos commentaires.

Mardi, nous recevrons une mise à jour du Groupe de travail concernant la *Loi uniforme sur la compétence des tribunaux et le renvoi des instances* et la *Loi uniforme sur l'exécution des décisions et jugements canadiens*. Le groupe de travail prévoit présenter son rapport final et ses recommandations à la réunion de 2021.

Plus tard mardi et mercredi, nous recevrons également des rapports sur deux sujets qui intéressent particulièrement les Canadiens :

- Premièrement, la modification de la *Loi uniforme sur les testaments* de 2015 afin de reconnaître les testaments électroniques.
- Deuxièmement, le retrait de la *Loi uniforme sur les appels informels aux dons du public (2011)* et son remplacement par une nouvelle loi, la *Loi uniforme sur le sociofinancement à des fins caritatives et communautaires* de 2020.

Jeudi, la Section entreprendra une discussion sur les futurs projets de réforme du droit, dont certains pourraient convenir à une collaboration entre la section civile et la section pénale. Trois sujets seront recommandés, et les représentants des administrations seront invités à déterminer si huit autres sujets devraient être envisagés. Les délégués des deux sections, en particulier ceux qui font partie d'une délégation, mais pas du ministère compétent, sont encouragés à envisager d'assister à cette séance et à fournir leurs propres commentaires sur les sujets.

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Enfin, comme il n'y aura pas de séance plénière de clôture, j'aimerais saluer Valérie Simard, de la délégation canadienne, qui prendra la relève après jeudi à titre de présidente de la Section civile. Elle participe à la CHLC depuis de nombreuses années. La Section sera entre bonnes mains.

Énoncés de politique de la CHLC

John Lee présente l'énoncé de politique suivant sur la diversité et l'inclusion.

Énoncé de politique sur la diversité et l'inclusion

La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC) a été créée en 1918 reconnaissant que la participation des gouvernements provinciaux était nécessaire pour élaborer une législation uniforme. Aujourd'hui, des juristes de partout au pays travaillent sur les projets de la CHLC et sur la réforme du droit criminel. La CHLC est géographiquement diversifiée. Elle fonctionne en anglais et en français et tient compte des systèmes juridiques de la common law et du droit civil en vigueur au Canada.

La CHLC s'engage à cultiver un environnement inclusif, respectueux et accueillant. La CHLC croit que la diversité soutient la créativité et l'innovation, qui sont essentielles à l'accomplissement de son mandat de réforme du droit et qui mènent à des produits qui répondent aux besoins de tous. En conséquence, la CHLC promeut, encourage et nourrit la diversité parmi ses membres et ses dirigeants. La CHLC tend activement la main aux membres de la profession juridique pour assurer une participation diversifiée à ses groupes de travail. Les groupes de travail sont encouragés à envisager de vastes consultations afin de solliciter un large éventail de points de vue et de perspectives. La CHLC encourage également les responsables de la composition des délégations à tenir compte de la diversité, entre autres facteurs, lors du choix des délégués.

IL EST PROPOSÉ PAR John Lee, appuyé par Matthew Hinshaw, **QUE** l'Énoncé de politique sur la diversité et l'inclusion ci-dessus soit adopté tel quel.

Discussion :

Les points suivants ont été soulevés :

- La plupart des organisations, y compris la CHLC, ont une politique sur la diversité et l'inclusion, et il était temps que la CHLC adopte elle aussi une politique aussi importante.
- Une politique sur la diversité et l'inclusion reflète notre identité et nos valeurs.
- Nos résultats sont meilleurs lorsque nous entendons le plus grand nombre de voix possible et que nous donnons à tous l'occasion de s'exprimer.
- Nous devons élaborer de meilleures lois pour tout le monde, et nous ne pouvons pas le faire si nous n'avons pas la représentation du plus grand nombre de collectivités possible.
- Le Comité de la diversité et de l'inclusion devra examiner la façon dont la CHLC mettra en œuvre la politique.
On reconnaît que la CHLC ne choisit pas les représentants des administrations, mais la politique orientera la façon dont elle abordera la diversité et l'inclusion à l'avenir.

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

- L'élément important de la résolution est que la CHLC reconnaisse la nécessité d'ouvrir la porte à tous.

Proposition adoptée.

John Lee présente l'énoncé de politique suivant sur l'environnement et la crise climatique.

Énoncé de politique sur l'environnement et la crise climatique

La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC) a été créée en 1918 et est composée d'avocats de partout au pays. Afin de mener à bien son mandat de réforme du droit, ses membres se réunissent en personne chaque année. Les groupes de travail et les comités peuvent aussi se réunir en personne entre les réunions annuelles.

La CHLC reconnaît les dommages causés par la dégradation de l'environnement et la crise climatique. Elle reconnaît également que ses réunions, qui sont une partie nécessaire de ses activités, ont un impact sur l'environnement. La CHLC encourage les pratiques durables et prend des mesures concrètes pour atténuer l'impact de ses activités sur l'environnement. Notamment, elle tient des réunions en personne uniquement lorsque cela est nécessaire, réduit son utilisation de papier et évite les objets en plastique à usage unique lors de ses réunions. Bien que la CHLC reconnaisse que les employés des gouvernements et des organisations doivent se conformer à diverses politiques et directives, comme celles établies par leur employeur, ils sont fortement encouragés, dès que possible, à choisir les options qui minimisent l'empreinte carbone liée à leur participation à la CHLC, notamment en prenant des dispositions de voyage consciencieuses en regard de l'environnement et en compensant leurs émissions de carbone.

IL EST PROPOSÉ PAR Chloé Rousselle, appuyée par Maria Markatos, **QUE** l'Énoncé de politique sur l'environnement et la crise climatique ci-dessus soit adopté tel quel.

Discussion :

Il a été noté que le travail de la CHLC a un impact environnemental et que si nous continuons à nous rencontrer en personne, nous devrions mettre une politique en place pour atténuer ces répercussions. La crise environnementale et climatique ne fera que prendre de l'ampleur et le Comité de l'environnement se penchera sur la meilleure façon de mettre en œuvre la politique si elle est adoptée.

Proposition adoptée.

Levée de la séance

John Lee mentionne qu'il n'y aura pas de séance plénière de clôture étant donné le contexte virtuel de la réunion annuelle et la nécessité d'accélérer nos discussions sur d'autres sujets dans chaque section. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 50 (HE).